

Petit instantané d'une journée de ZIL

Arrivé ce matin à la maternelle... (Z.E.P., Marseille). Remplacement d'une institut assurée un intérim non désiré de direction, en arrêt à durée indéterminée pour « accident du travail » (???Pas d'autre précision). Sa classe (moyenne section) laissée sans remplacement depuis une semaine. (Normal, on n'est plus que 10 ZIL sur la circo, 42 écoles !) Tout de suite, ambiance : Cantine non assurée demain, suite à l'agression physique par des parents d'une ATSEM, plainte, garde à vue et déferrement au parquet de la mère incriminée ce WE, arrivée et menaces du mari de la dame en question, tout ça pour une histoire de pull déchiré ! Résultat : 2 motards de

la police municipale de Marseille en faction à la porte du groupe scolaire, armés et tout et tout. Les gamins de l'école bien sûr surexcités et provocateurs. J'apprends aussi l'existence de convocations dans la semaine de familles par l'IEN pour des raisons quasi-similaires de menaces et d'agression verbales à l'encontre de divers personnels de l'école. Bref, un milieu épanouissant pour ces minots de 4/5 ans, non ? Et cerise sur le gâteau, l'ATSEM qui bossait dans ma classe cet après-midi est arrivée avec sa fille (CE2), scolarisée à..., dont l'enseignante est absente et non remplacée, à ce qu'elle m'a dit, depuis plus de trois semaines!!! Donc, la

mère l'emmène avec elle au boulot. La classe, non ? Je vous raconte l'ambiance et les conversations à "l'heure des mamans"? Allez. Qui en a quelque chose à foutre ? Juste une petite chronique ordinaire et pittoresque de la casse de l'Education Nationale. Bonne journée à tous.
Alexandre

PS : Ah ! Au fait ! Un aide-éduc' et/ou un institut moyen sup' dans cette école de ZEP ? Pourquoi faire ? Arrêtez de rêver. Bien sûr qu'il n'y en a pas.

Source : Texte trouvé sur la liste de diffusion Coorededucmars (Marseille)

Vécu en Isère : quand on gère la pénurie, qui trinque ?

Par la présente, je voudrais vous informer de ma situation, et savoir si vous avez déjà connu une telle situation et si elle est légale.

Je suis adjointe à l'école maternelle --- à ---, et j'ai repris à 80% en janvier. Le lundi, c'est donc un collègue ZIL qui me remplace. Il fait aussi un mi temps en maternelle à ---. Or hier, l'inspection a appelé pour nous dire qu'il ne viendrait pas lundi (et qu'il n'y aurait donc personne!) parce que l'inspecteur Mr --- l'avait mis sur un poste de CM1 CM2 (à ---) qui n'avait pas de remplaçant depuis plusieurs jours (ou semaines???) et dont les parents étaient furieux!!!! Je suis donc carrément dégoûtée et je me demande comment va se finir l'année pour mes élèves (à 80%)??? L'inspection a-t-elle le droit de faire ça? Est-ce que cela s'est déjà fait ailleurs? Que peut-on faire?
Merci de vos éclairages.

Réponse du PAS38 : En CAPD, le SNUIPP a déjà parlé du cas d'une maternelle à --- où le remplaçant avait été enlevé pour basculer sur une école primaire où les parents avaient fortement protesté. L'I.A. adjoint, tout en rappelant que bien sûr il n'agissait pas sous la pression, a redit les critères de priorité des remplacements. Je n'étonnerai personne en disant que les maternelles arrivent en dernière place de ces critères. Et il me semble bien que les inspecteurs ont toute latitude pour mettre ou enlever un remplaçant d'une école.



Un employeur prend soin de ses salariés.
La nouvelle voiture de fonction à l'étude au ministère devrait être prête pour la rentrée 2005. Les Z.I.L seront satisfaits...

Un article de Vincent Breton trouvé sur prepaclasse.net

La réflexion concernant les classes de cycles est on ne peut plus d'actualité. Alors que la tendance est à la segmentation, à l'évaluation pluriannuelle encadrée et dépourvue par l'inspection, il est bon de rappeler que le meilleur moyen d'appliquer la proposition généreuse des cycles est de créer des classes de cycles.

La classe de cycle facilite la répartition des élèves

Parce que chaque année nous n'avons pas les mêmes effectifs dans chaque classe d'âge, les enseignants sont confrontés au casse-tête de la structure de l'école. Le modèle "cours unique" est vu par nombre d'enseignants comme la classe la plus facile à gérer. Pourtant nous savons bien qu'il n'y a jamais un seul "niveau" dans une classe et que parfois organiser un dispositif pour deux, trois élèves devient une contrainte plus lourde que d'anticiper le différencié. De plus, la représentation en classes traditionnelles ne favorise pas la prise en compte du parcours de l'élève sur le cycle complet. Nous tendons à travailler à partir du modèle standard moyen de l'élève attendu dans un niveau donné, quitte à produire de la "norme locale", quitte à ne pas prendre en compte des lacunes ou des performances "hors norme". Certaines écoles cherchent à constituer des doubles niveaux. Certains maîtres y sont réticents, tandis que d'autres les apprécient et les revendiquent... Mais il faut alors justifier auprès des parents pourquoi on placera leur enfant dans un double niveau plutôt que dans une classe traditionnelle.

En classe unique, très souvent le problème ne se pose plus. Dans une école importante, la structure par classes de cycles permet d'équilibrer au mieux les effectifs... même si parfois des déséquilibres en nombre d'élèves peuvent exister entre cycle deux et trois. Certaines structures de cycle 2 tendent à intégrer la grande section. Il faut le faire avec précaution, c'est à dire en maintenant l'identité "école maternelle" de cette section. En tout cas, la structure par cycle permet souvent la constitution de classes équilibrées du point de vue des effectifs.

la classe de cycle favorise le travail en équipe des maîtres

Confrontés à de nouvelles représentations du parcours des élèves, les maîtres doivent travailler ensemble. S'il existe dans l'école

plusieurs classes de cycle 2 ou 3, rien n'interdit de partager les ressources et de mutualiser: programmations, outils, évaluations, matériel pédagogique... Il est évidemment intéressant d'envisager ponctuellement des regroupements par niveau d'âge.

la classe de cycle favorise la cohérence et la continuité des apprentissages:

Que l'on envisage le parcours de l'élève avec le même maître pour la durée du cycle ou en changeant d'enseignant chaque rentrée, la classe de cycle contraint à suivre de près le parcours individuel. Il faut programmer et répartir les apprentissages en se basant sur les compétences des programmes et non sur un pseudo-programme de la classe "de niveau". L'intérêt de travailler avec le même enseignant réfèrent sur trois ans favorise la continuité avant et après les congés d'été, aide à la structuration des habitudes de travail. L'évaluation peut être plus fine et vue sur la durée du cycle et non "saucissonnée".

la classe de cycle favorise la constitution des patrimoines et la structuration des habitudes

Par exemple avec la littérature de jeunesse, les ouvrages rencontrés au long du cycle peuvent être "re-visités" et leur appropriation sera meilleure. La classe de cycle peut aider aussi à la mise en place des repères: structuration de l'espace et du temps, structuration et organisation des écrits. Les cahiers mis en place peuvent l'être pour la durée du cycle. Ce sera très intéressant en découverte du monde, histoire, géographie, sciences, poésie... Les "redites" sont évitées, l'élève perçoit mieux les domaines d'apprentissage dans leur succession, les approches transversales sont favorisées. Les élèves les plus grands contribuent à diffuser le "patrimoine" vers les plus jeunes. Les interactions permettent d'enrichir par exemple les compétences langagières.

la classe de cycle intègre les pratiques différenciées

Très souvent la classe par niveau d'âge fonctionne sur le schéma leçon, exercices, évaluation, remédiation et différencié a posteriori dans le meilleur des cas. La classe de cycle conduit logiquement à anticiper le fonctionnement différencié. Ainsi la différenciation peut se mettre en place en amont et éviter la mise en échec ou la singularisation d'un élève. Diverses organisation de la classe peuvent être envisagées: départ différencié de la séance, bilans communs; travaux par groupes hétérogènes favorisant les interactions et l'enseignement mutuel; plans de travail individuels permettant aux plus grands un retour sur une notion en cours d'acquisition mais à l'élève performant d'aller plus loin... Le fonctionnement par ateliers répartis en "unité pédagogique" (présence du maître) avec "activités satellites" (ateliers autonomes) dont l'école maternelle est déjà familière favorise les approches différenciées à la condition que des temps d'échange (débat réglé); permettent aux élèves de parler du travail, communiquer à propos de leurs stratégies, leurs productions etc. Le maître fait plus rarement un cours magistral, il met en place des dispositifs, observe les procédures des élèves, examine les variables didactiques, les erreurs, et propose de nouvelles situations d'apprentissage fondées plutôt sur des approches constructivistes.

la classe de cycle s'adapte aux compétences de l'élève.

Plus à l'écoute des besoins individuels, intégrant des outils d'observation et d'évaluation des compétences, la classe de cycle doit permettre à l'élève de progresser à son rythme en fonction de ses besoins. C'est à dire sans dramatisation excessive en cas de difficultés, mais sans risquer l'ennui en cas de grande réussite. L'activité de l'élève est au coeur du travail de la classe de cycle.

la classe de cycle favorise l'autonomie et le développement des pratiques coopératives

Parce que l'élève doit agir par lui-même dans de nombreux ateliers en

autonomie, il apprend à s'organiser, chercher des réponses par lui-même et sollicite moins le maître pour l'explicitation des consignes. Ces principes révélés par la classe unique, montrent que ces structures favorisent l'écrit. C'est pourquoi il ne faut pas oublier d'organiser régulièrement des échanges oraux autour du travail et des ateliers de langue orale. En classe unique ou de cycle, il est possible de favoriser la mutualisation, le partage des responsabilités, l'entraide. Dans une classe de cycle, les projets coopératifs prennent toute leur place. On sait qu'ils favorisent les approches transversales et permettent de mobiliser tous les élèves y compris ceux qui ne voient pas toujours le sens de l'activité scolaire.

la classe de cycle modifie les pratiques vis à vis de l'évaluation

Dans une classe de cycle, le parcours de l'élève est vu du point de vue des compétences des programmes. La notation classique n'a plus lieu d'être. L'auto-évaluation et l'évaluation à partir de grilles de compétences permettent l'élaboration du travail, projets personnalisés de l'élève, projets personnels d'aide et de progrès... De

même, un élève peut aller "plus vite" dans une discipline que dans une autre, bénéficier de renforcements "à la carte". Le redoublement n'existe plus mais se voit substituer le cas échéant soit un projet personnalisé, soit un projet de prolongement dans le cycle qui ne conçoit pas une quatrième année "à l'identique" mais adaptée aux besoins de l'élève. De même, un raccourcissement éventuel de la durée du cycle pourra s'envisager avec plus de souplesse. Il faut à cet égard souligner l'importance de la liaison entre les cycles et les écoles (maternelle, élémentaire, collège).

la classe de cycle est-elle une utopie ?

Minoritaire, elle existe dans diverses écoles françaises que ce soit en zone prioritaire ou dans des quartiers plus hétérogènes socialement. Aucune réponse miracle n'existe, pourtant, elle constituerait souvent une réponse courageuse et permettrait de dépasser les contradictions d'un système qui dit vouloir répondre aux besoins individuels mais fait tout pour fabriquer des barrières internes. En Suisse, au Canada, dans d'autres pays,

diverses organisations sont mises en place qui mettent l'accent sur la continuité des apprentissages et favorisent le suivi du parcours individuel de l'élève. Enfin, de nombreux pays (scandinaves par exemple) ont renoncé à une évaluation classique des élèves fondée sur la notation. Leurs résultats sont souvent très satisfaisants.

A nous de voir, si nous souhaitons enfin promouvoir une véritable évolution de nos pratiques rendue nécessaire par l'évolution des publics scolaires rencontrés...

Vincent Breton, mai 2004

<http://www.prepaclasse.net/fichiers/cycles.html>

Nous ajoutons comme avantage que ça évite de s'en prendre trop souvent au collègue d'avant puisque les enfants gardent plusieurs années de suite le même enseignant. Pas certain que les penseurs et renovateurs actuels voient dans cette remarque un avantage, eux qui rêvent d'élitisme et de mise en concurrence des enseignants.e.s et des écoles...

Egalité des chances

Après quarante ans de réformes au nom de la démocratisation, les inégalités scolaires se sont au mieux maintenues, voire aggravées concernant tout particulièrement les enfants issus des milieux populaires. Comme le reconnaît, même un Xavier Darcos, ancien ministre de l'éducation : « l'école reste une machine à exclure ».

Pourtant « l'égalité des chances » a été et est toujours largement révérencée comme un dogme faisant partie du sacré de l'école républicaine. Une argumentation critique autour de ce toujours vivace pilier politique/éducatif paraît à maints égards déterminante, car c'est dans cette matrice que la méritocratie et l'élitisme républicain ont trouvé à se légitimer. Et c'est tout ce tissu notionnel qui affecte nos psychés, infuse et perfuse nos cadres sociaux-mentaux. En particulier dans la corporation des enseignants qui fournit les gros bataillons des chanceux de l'égalité des chances, ceux qui sont montés dans l'ascenseur social, qui ont pensé avoir bien « mérité » de l'école, qui en ont conçu une dette de reconnaissance, et pensent que ce qu'ils ont de mieux à faire, c'est de faire en sorte que quelques autres montent dans ce même ascenseur... Quand bien même ils en viennent à constater qu'il n'est pas fait pour que tout le monde y monte. Ce pourquoi se creuse à la longue la contradiction, qui devient de plus en plus implosive ou explosive, entre la réussite de tous les élèves annoncée et promise, mais qui en réalité est interprétée ou révisée à la baisse en un droit à la réussite de certains, au nom de notre increvable « égalité des chances », qui a été conçue pour ça...

Deux sentiments inquiétants finissent par être générés dans ce contexte : - d'abord un sentiment d'impuissance, qui confine pour certains à la résignation, ou qui conduit à se contenter de défendre le pré-carré de petits acquis qui sont eux-mêmes tout à fait précaires comme on l'a vu par exemple avec la remise en cause récente des T.P.E. (Travaux Personnels Encadrés) chers aux enseignants novateurs du second degré. - Et sentiment également de banalisation : à force de parler de crise, de malaise enseignant, on finit par penser que cela fait partie du paysage et on fait avec. Plus ou moins, bien entendu. Les mots eux-mêmes se vident de sens, la crise devient comme un régime d'existence normal, pas vraiment sans doute mais c'est quand même cette norme qui s'impose...

Extraits choisis d'une analyse de **Bruno Mattei**, professeur de philosophie à l'IUFM de l'académie de Lille ...

Source : **Ensemble changeons l'école**



Valence le 7/03/05

Objet : refus d'inspection.

Monsieur l'Inspecteur,

Militant syndicaliste partisan d'une transformation profonde du système éducatif, je m'interroge depuis de nombreuses années sur le problème de la notation et de l'inspection. Suite aux entretiens que j'ai eus avec plusieurs militants d'organisations syndicales et pédagogiques, j'ai décidé de franchir le pas et de joindre le discours à la pratique.

- Parce que je suis favorable à la suppression de la note et à l'avancement pour tous au rythme le plus favorable,
- Parce que, pour les instituteurs (trices), le passage dans le corps de Professeur des Ecoles ne doit pas non plus dépendre d'une note aléatoire,
- Parce que les interventions d'un inspecteur ne sauraient remplacer la Formation Continue, de plus en plus squelettique,
- Parce que l'inspection est inutile face aux difficultés du métier (effectifs, échec scolaire, etc...),
- Parce qu'un jugement noté n'a jamais apporté d'aide constructive et qu'un I.E.N. ne peut être à la fois inspecteur et conseiller-formateur,
- Parce que je ne conçois pas d'évaluation de l'action éducative par quelqu'un qui lui est extérieur, ni de contrôle des personnels dans un rapport hiérarchique et individuel (pour moi, il ne saurait y avoir de collaboration pédagogique en dehors du cadre collectif et égalitaire d'une équipe),
- Parce que l'inspection-notation est une institution rétrograde qui entraîne la soumission, l'infantilisation, la division des personnels, renforce leur isolement et cautionne l'immobilisme,
- Parce que, vous ne l'ignorez sans doute pas, pendant neuf ans dans le Morbihan, et depuis novembre 2000 dans les Hautes Alpes, la note a été/est indexée sur l'ancienneté, ce qui revient, de fait, à sa quasi disparition,
- Parce que les I.E.N. ont un mode d'avancement unique.

Pour toutes ces raisons - et avec le soutien de mon organisation syndicale - je vous informe de ma volonté de ne plus être "visité" dans le cadre de l'inspection-notation. Je tiens à préciser que je reste ouvert (à condition que ce soit dans un cadre égalitaire) au dialogue, aux conseils et à la critique pédagogique constructive.

Veuillez agréer, Monsieur l'Inspecteur, l'expression de mes salutations distinguées.

Si vous vous interrogez sur les conséquences voilà un aperçu du tarif en vigueur dans la Drôme.

Monsieur,

Je vous informe que conformément à la mesure prise par Monsieur l'Inspecteur d'Académie concernant les refus d'inspection, la note qui vous est attribuée correspond à la note la plus basse observée à l'échelon dans le département, minorée d'un demi-point.

En l'occurrence, votre note devient : $12,5 - 0,5 = 12$.

Si vous changez d'avis et revenez sur votre refus d'inspection, je vous demande de me le faire savoir rapidement afin que cette mesure ne soit pas appliquée et qu'une visite d'inspection soit rapidement programmée.

L'IEN de la circonscription de Valence

Mais rassurez vous cela ne se passe pas toujours ainsi. Ainsi le refus d'inspection d'un adhérent Udas marseillais, signalé dans le numéro 2 d'Udas-info, semblait s'être évanoui dans les couloirs de l'Inspection Académique. Il n'en était rien. Le voilà qui réapparaît quatre mois après, directement sortie de l'IA.

Si ce dernier ne vous parvenait pas vous pouvez demander à le consulter, ce qui ne peut vous être refusé.

Pour info : l'IA des Bouches du Rhône semble nettement moins conciliant que celui de la Drôme. La note attribuée fut 7...

Quelques propos échangés sur la liste adherent-udas concernant l'inspection.

Vous pouvez aussi envoyer votre avis à l'Udas concernant l'inspection, soit par mail, soit par courrier.

Adresses en fin de journal.

Nous reprenons l'histoire peu de temps après l'envoi du refus d'inspection

Mon inspecteur ne s'était en fait pas endormi...

J'ai trouvé un petit mot de sa part à mon école de rattachement aujourd'hui, datant de plusieurs jours. "Monsieur Seignobos, Je prends acte de votre refus d'inspection que je transmets à l'Inspecteur d'Académie pour suite à donner." J'ai diffusé ma lettre de refus à la manif du 10, et je suis en train de l'envoyer par courrier aux copains que je n'ai pas vus. Comme le disait Erwan, il me semble, ça serait bien que l'Udas prenne une position...

Bon sujet à l'ordre du jour de la prochaine rencontre à Beaumont-Monteux.. J'avais proposé que les lettres de refus soient affichées dans les écoles, tous départements...

Je propose aussi que les membres de l'Udas, quelque soit le département, envoient un courrier aux Hyènes prédateurs !

Je suis prêt à en envoyer un à l'inspecteur d'Erwan...

Est-ce une bonne idée ???

Jean-Marc pas26 / 17 mars 2005

Ca permettrait de montrer que ce n'est pas une démarche isolée et cela pourrait donner des idées à d'autres. Autour de moi quelques collègues regarde d'un œil intéressé...Mais j'aimerais avant qu'on définisse ce que l'on souhaite comme inspection ? Si on en souhaite une ?

L'avis que j'ai donné en partie à mon inspecteur est en gros celui-ci. Il s'agirait d'appliquer la logique des Hautes Alpes. A savoir attribution d'une note identique pour toutes et tous, évaluation individuelle et d'équipe par un long processus de visite formative avec la présence des collègues dans la classe, chacun.e se faisant observer.

Dans la proposition des hautes Alpes, il faut pourtant se méfier d'une évolution qui tendrait vers une perte de liberté pédagogique à travers les stages de besoin qu'elle compte proposer aux enseignant.e.s, suite à ces évaluations. La

formation possible en dehors des propositions des I.E.N serait une revendication à creuser qui va dans le sens de revendications déjà lu chez le PAS38 notamment.

Erwan, udas13 le 18-03-05

Tout à fait d'accord avec cette partie, y compris les réticences sur le 05...

Si je ne m'abuse, c'est une "expérience" mise en place officiellement par la "gôche", le clown Jack il me semble...Par contre dans le Morbihan, c'était une "conquête" du SNI de l'époque qu'un nouvel IA a sabrée...

Jean-Marc

J'espère que nous débattons de vive voix à l'UDAS et dans chaque département de l'inspection. Il me semble que l'Inspection est une pièce maîtresse de l'esprit de pilotage-rentabilité-concurrence-mérite du gouvernement (loi d'orientation, LOLF, décentralisation) et donc un tour de vis ne serait pas surprenant. Il faudra réfléchir à la question du refus de principe ou de propositions alternatives, vaste sujet. Voir aussi quel soutien accorder à ceux qui refusent. L'idée de courriers interdépartementaux aux IEN est bonne.

"Suppression des inspecteurs et inspectrices, pour un autocontrôle des personnels entre eux. Plus de hiérarchie.": pas sûr que l'autocontrôle des personnels entre eux soit une solution suffisante. Le regard extérieur est profitable, on peut le souhaiter sans connotation hiérarchique. La couverture par un représentant de l'Education Nationale (qu'on peut imaginer élu et non supérieur hiérarchique) est de plus en plus utile face aux agressions de parents ou d'élus qui déstabilisent de plus en plus de collègues, et pas que des jeunes. L'autogestion, utopie réaliste, ne doit pas se priver d'indispensables outils de fonctionnement. Sinon c'est la porte ouverte au chacun pour soi.

Claude Didier, PAS38, le 05-04-05

Et vous ? Votre avis concernant l'inspection ?

Envoyez vos points de vue à contact@udas.org ou par la poste à

Udas, Union des Alternatives syndicales BP101 38001 Grenoble Cedex 1

Soutien aux victimes de la répression du mouvement lycéen

L'Udas est signataire de ce texte élaboré lors de la première réunion pour la constitution d'un collectif de soutien aux victimes de la répression est maintenant proposé à la signature de toutes les organisations qui le souhaitent.

Le Collectif de soutien aux victimes de la répression du mouvement lycéen, réuni le 29 avril, constate qu'en faisant passer en force la loi Fillon, en refusant de recevoir toutes les composantes de la mobilisation lycéenne et en réprimant violemment les manifestations et les occupations, le gouvernement oppose le mépris et la répression aux revendications de ce mouvement d'abrogation de la loi Fillon et d'attribution de tous les moyens pour la réussite scolaire de tous... Cette politique est d'autant plus dangereuse qu'elle frappe une jeunesse préoccupée par son avenir, qui est aussi celui du pays.

Le Collectif de soutien aux victimes du mouvement lycéen considère qu'il est temps que cesse la répression de ce mouvement social et agit pour :

- L'abandon des poursuites à l'égard des personnes interpellées lors des différentes initiatives contre la loi Fillon. Le collectif de soutien va appeler à des rassemblements lors des jugements et organiser le soutien financier.

- L'abandon des sanctions disciplinaires, administratives, voire pédagogiques contre les lycéens investis dans les mobilisations contre la loi Fillon.

Collectif de soutien aux victimes de la répression du mouvement lycéen

comite.soutien@laposte.net

Source : Revue l'Emancipation syndicale et pédagogique, 27-04-05

Des extravagances liées à la mort du pape à la banalisation de la publicité à l'école et au mécénat pédagogique : vous avez dit « laïcité » ?

Vacance romaine

Courrier adressé par l'Udas à monsieur Gaudin maire de Marseille, à l'occasion de la mort du pape.

Objet : laïcité

Marseille, le 06 avril 2005

Monsieur,

C'est avec la plus grande joie que nous avons appris votre décision d'accorder une demi-journée aux personnels de la mairie de Marseille afin qu'ils puissent célébrer comme il se doit un tel évènement. Nous sommes persuadés que les bons musulmans, juifs, hindouistes, protestants, orthodoxes, bouddhistes ainsi que les athées et agnostiques apprécieront cette demi-journée de congé pour pouvoir se recueillir en compagnie de notre gardienne à toutes et tous, Notre Dame de la Garde.

Sans doutes celles et ceux que nous oublions dans cette liste non exhaustive reconnaîtront dans cette démarche de communion la grandeur et votre profond respect pour les lois en tant que Sénateur-Maire d'un Etat

républicain séparé de l'Eglise depuis la loi de 1905.

Nous nous étonnons alors de cet instant de faiblesse dans votre démarche. En effet, quitte à faire fi des lois autant parfaire la démarche. Nous vous demandons donc de fermer les écoles publiques laïques, en accompagnant cette directive d'un mot doux expliquant aux enfants les vertus et le profond respect de l'Etat républicain laïc pour les citoyennes et citoyens. A moins que vous ne préféreriez réaliser un exposé sur les vertus et le respect du catholicisme pour les femmes, les homosexuels, homosexuelles, artistes libres, libres penseurs et autres adeptes du préservatif...

Cependant, loin de nous l'idée de nous retrouver dans le camp des pêcheurs en soulignant quelques contradictions dans l'attitude du sénateur maire que vous êtes. Nous voulons donc bien entendre les arguments, selon lesquels il ne s'agit absolument pas de célébrer la religion catholique par cette

vacance. Mais au contraire d'une démarche tout à fait républicaine et laïque appliquée pour tous les chefs d'état.

Sauf erreur de notre part, il ne nous semble pas qu'une demi-journée fut attribuée aux personnels de la mairie, ni que les écoles n'aient été fermées le 12 novembre 2004. Pourtant un chef d'Etat était enterré ce jour là. Nous espérons que l'erreur sera réparée et que dans les jours qui viennent nous aurons aussi le plaisir de nous retrouver pour un nouveau temps de vacances en mémoire du Prince Rainier. Nous ne souhaitons en aucun cas la mort des gens. Mais il faut bien avouer qu'en cette période d'agitation printanière toute vacance est bonne à prendre. Chacune et chacun des Citoyens Marseillais saura, nous en sommes persuadés, utiliser ce jour dans le respect des lois de la République laïque et en mémoire des grands chefs d'Etat.

Veillez, recevoir Monsieur, nos sentiments profonds de respect laïc.

La nation française ne porte pas ce deuil

[...] Que son église et ses ouailles honorent ce pape missionnaire qui a tant voyagé dans le monde pour tenter raviver les feux d'une foi sérieusement concurrencée et de pratiques déclinantes, ces vénération relèvent de la liberté du culte. Autre chose est que l'Etat français laïque mette en berne, par l'ordre du gouvernement, les drapeaux de la République.

Dans quel deuil la drapent-ils?

Si c'est celui du pontife d'une fraction de la chrétienté, le pouvoir bafoue la loi de séparation de l'église et de l'Etat et c'est ce qu'on nomme forfaiture. C'est aussi un non sens qui rend incompréhensible à ceux qui y sont assujettis, l'interdiction d'arborer dans les service publics, des signes religieux ostentatoires. [...]

Source : Extraits d'une déclaration du collectif de COMBAT combat.94@wanadoo.fr

Réponse du maire de Marseille le 21 mai 2005

Cher Monsieur,

Votre courrier du 6 avril m'est bien parvenu et vous voudrez bien excuser le retard de ma réponse.

Vous me faites part, sur un ton bien ironique, de votre désapprobation concernant les deux heures que j'ai accordées au personnel municipal permettre à celles et ceux qui ont souhaité se recueillir pendant la diffusion des obsèques du Pape Jean-Paul II.

Il est évident que cette décision n'a jamais eu pour objectif de privilégier qui que ce soit et encore moins de porter atteinte à la laïcité et encore moins aux lois de la République.

Comme vous le savez, il est de tradition dans notre pays d'accorder à toutes les confessions des jours de congé pour les grandes fêtes religieuses. Le décès de Jean-Paul II a constitué un événement mondial suffisamment important pour qu'effectivement je puisse prendre une telle décision conditionnée d'ailleurs par le respect de la permanence du service public.

J'ai fait partie de la délégation française conduite par le Président de la République à cette occasion. La présence, sur la place St Pierre, d'importantes délégations du monde entier souligne la portée mondiale d'un tel événement et la popularité du Pape Jean-Paul II au-delà du catholicisme.

J'espère avoir ainsi répondu à vos remarques et je vous prie d'agréer, Cher Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Jean-Claude GAUDIN

Ils en rêvaient...ils l'ont réalisé....

Ils livrent l'école publique à des associations réactionnaires !

Le pacte républicain voulait que les seules associations reconnues comme complémentaires à l'école publique soient des mouvements laïques...

C'est ainsi que la Ligue de l'Enseignement, les FRANCAS, les CEMEA, la JPA, les Pupilles ou les Eclaireurs Eclaireuses de France... étaient agréés....

Le gouvernement Chirac-Raffarin, non content de réduire les subventions versées à ces associations remplissant une mission de service public cherche depuis son installation à faire entrer « le loup dans la bergerie », c'est à dire des organisations réactionnaires, ne se réclamant pas de la laïcité.

En 2003, l'IFAC, institut de formation créé en 1975 par la droite pour concurrencer les mouvements

d'éducation populaire est agréé par le Ministère de l'Education Nationale...

Après ce coup d'essai, le gouvernement est allé plus loin puisqu'il vient de décider, contre l'avis unanime du Conseil National des Associations

Educatives complémentaires de l'enseignement public d'agréer Familles de France, association familiale particulièrement réactionnaire présidée par un adversaire résolu et actif de la contraception et de l'avortement...

Cette décision, inadmissible et lourde de conséquence montre le mépris que portent le ministère et le gouvernement aux associations laïques.

Demain, aujourd'hui même, Familles de France pourra développer en toute légalité, au sein de l'école publique son orientation obscurantiste et antilaïque.

L'agrément Education Nationale permet :

- d'intervenir pendant le temps scolaire en appui aux activités conduites par les établissements ;

- d'organiser des activités péri scolaires et de participer à des formations du personnel !

Cette décision prise au plus haut niveau de l'Etat doit être immédiatement annulée. Familles de France et son président portent des valeurs qui ne sont pas celles qui ont fondé l'école laïque.

Tout en exigeant l'abandon de cette politique d'agrément sans rivage, nous ne pouvons que soutenir les équipes enseignantes qui refuseront, à juste titre, l'entrée de Familles de France dans l'enceinte scolaire.

Educapub, le libéralisme scolaire

Offensive publicitaire sur les écoles francophones belges

Communiqué commun APED-RAP, mercredi 27 avril 2005

Jusqu'à présent, l'intrusion publicitaire dans les écoles prenait des détours plutôt furtifs (journaux de classe et voyages sponsorisés, distributeurs de boissons, valises pédagogiques, concours, jeux, etc.). C'était sans compter sur l'empressement des marchands, qui veulent désormais passer à la vitesse supérieure : la société Campus Media, repérée il y a quelques temps par un encart dans le magazine Trends(1), travaille depuis six ans en Flandre, ainsi qu'aux Pays-Bas et en Allemagne.

Elle se dit spécialiste de l'affichage scolaire dans les écoles secondaires et supérieures, au travers de son projet « School + Campus Posters ». Basée à Gand, déjà présente dans certaines écoles du nord du pays (2), elle essaie désormais - il fallait s'en douter - de percer le « marché » scolaire francophone, et pour ce, a pris contact avec le cabinet de la Ministre Marie Arena. Objectif : obtenir une importante dérogation à l'article 41 de la loi du 29 mai 1959, puisqu'il s'agirait, ni plus ni moins, de pouvoir

placer des affiches publicitaires à l'intérieur des établissements ! Une visite de son site (www.campusmedia.be), illustré de photos et de vidéos, permet de prendre toute la mesure du danger.

Récemment, un directeur d'une école francophone, en téléphonant à Campus Media, a recueilli de la bouche même de sa directrice, Mme Stéphanie Van Biesen, des informations édifiantes :

- La stratégie par étapes de la société vise à introduire, dans un premier temps, des « publicités moins commerciales », par exemple, une pub pour une université dans les écoles secondaires ;

- 25% des recettes seraient ristournés aux établissements participant à ce « projet publicitaire » (les tarifs se trouvant également sur leur site, vous pouvez faire vous-même le calcul) ;

- « La Ministre refusera catégoriquement de lâcher pour le primaire, mais acceptera probablement pour le secondaire » dicit Madame la Directrice...

En effet, il semble que la tendance actuelle au cabinet de Marie Arena soit

à la concertation avec les entreprises, et que l'on s'appuierait sur le caractère « imprécis » (sic) de la formulation de l'article 41(3) pour laisser la porte ouverte aux entreprises(4). Le 27 décembre 2004, la Ministre Arena envoyait pourtant sa circulaire n°1026 dans laquelle elle attirait l'attention de tous les acteurs concernés sur la « publicité dans les établissements scolaires et matériel didactique diffusé par les firmes commerciales », en rappelant opportunément son interdiction. L'Appel Pour une Ecole Démocratique (APED) et Résistance à l'Aggression Publicitaire (RAP) avaient déjà réagi à cette circulaire ambiguë dans un [communiqué de presse commun](#).

Cette affaire-ci est une nouvelle tentative des entreprises pour phagocytter le bien public et tendre vers la privatisation de l'enseignement avec la complicité muette de certains décideurs politiques. Il y a péril en la demeure. L'apparition d'affiches publicitaires dans les écoles légitimerait la logique commerciale, consumériste et plus fondamentalement, néo-libérale, encore davantage que tout autre

support (cf. supra). Définitivement décomplexée, celle-ci s'afficherait - c'est le cas de le dire - dès lors au grand jour. Une fois cette ligne rouge franchie, il serait encore plus difficile de revenir en arrière, ne fût-ce que pour des raisons d'apport financier qui rendrait les écoles progressivement dépendantes du privé pour leur fonctionnement. On peut également ajouter un grand risque d'accoutumance psycho-idéologique, tant chez les élèves que chez certains enseignants.

C'est pourquoi nous, militants de l'APED et de RAP, ne pourrions admettre une telle dérogation pour ces pratiques commerciales. Nous nous attendons légitimement à ce que la loi soit strictement appliquée, à ce que les responsables politiques fassent preuve de cohérence et réaffirment, par la même occasion, leur rôle incontournable dans la conduite des affaires publiques.

Compte tenu de ce qui précède et des valeurs sur lesquelles se fondent les

établissements scolaires, nous répétons avec force : l'école n'est pas à vendre !

Notes

(1) texte de l'annonce publicitaire (traduit de l'anglais) : "L'essence de la publicité est de se trouver dans le bon environnement, près de la cible avec le maximum d'impact. "School + Campus Posters" vous offre des espaces publicitaires qu'il est impossible d'ignorer, car situés dans des endroits-clé à l'intérieur des établissements. Campus Media est présent dans 1.250 écoles secondaires, universités et hautes écoles. Notre réseau vous permet d'atteindre différentes niches dans le groupe d'âge 12-24 ans"

(2) La liste des écoles « contaminées » se trouve sur leur site :

www.campusmedia.be

(3) L'article 41 interdit « toute activité commerciale dans les établissements d'enseignement organisés par les personnes publiques et dans les

établissements d'enseignement libres subventionnés. »

(4) Ainsi, on peut aisément imaginer l'artifice rhétorique suivant : on peut mettre sur le même pied et la vente de boissons à la récréation et l'affichage, tous deux étant des « activités commerciales » ; dès lors, si l'on déroge pour l'un, pourquoi ne le ferait-on pas pour l'autre ? Ceci représente une petite extrapolation de la teneur des propos qu'a tenus publiquement M. Francis Lees, collaborateur de la Ministre Arena, lors de son intervention à la formation organisée par l'asbl Coren le 23 mars dernier, ayant pour thème « Les distributeurs à l'école : qu'en penser ? ».

Résister à l'égression publicitaire (RAP) Appel pour une école démocratique (Aped)

Sources :

http://www.ecoledemocratique.org/article.php?id_article=260

Financement des écoles et des actions pédagogiques, où va-t-on ?

On connaissait déjà la disparité – énorme – entre les financements municipaux des équipements et fournitures scolaires des écoles. Combien de parents ont – ils conscience que la soi-disant égalité (ou équité si l'on considère les mesures tout à fait légitimes de rééquilibrage envers les ZEP, zones d'éducation prioritaires) n'existe absolument pas dans les faits ?

Depuis plusieurs années en effet les crédits sont alloués en fonctions de « projets » montés par les équipes pédagogiques et validées par des commissions académiques après avis de l'IEN.

Si ce principe est foncièrement injuste ponctuellement pour des équipes dont le travail ne trouve pas l'agrément de la hiérarchie, il est toujours injuste pour les élèves qui ne choisissent pas de fréquenter une école dont les projets sont rejetés. Il restait pourtant tolérable lorsque des moyens suffisants permettaient à peu près d'assurer un fonctionnement décent des écoles, il devient tout à fait insupportable aujourd'hui où même les actions les plus élémentaires ne trouvent plus de financement.

Non contents de priver les écoles de moyens équitablement répartis on laisse croire qu'il est légitime de

élémentaires au gré des politiques et moyens locaux.

Mais c'est aujourd'hui à une dérive généralisée des attributions de crédits réserver les « miettes » de crédits publics aux projets les plus « méritants » en culpabilisant les auteurs de projets non retenus.

Le terrain étant ainsi bien préparé, on pouvait s'attendre à l'irruption des « mécènes » privés et autres « œuvres charitables » dans la sphère scolaire.

Ceci n'a pas tardé et depuis deux ans se sont multipliées les offres alléchantes, tolérées ou même encouragées par l'institution de l'Education Nationale, de mallettes pédagogiques, logiciels, concours dotés de prix, à supports publicitaires que certains collègues n'hésitent plus à utiliser faute de pouvoir accéder à des supports laïcs.

Les écoles sont constamment démarchées par des officines commerciales ou des associations de type caritatif qui proposent de palier aux carences du service public.

L'école publique est-elle condamnée à se vendre ou à accepter l'aumône ?

Dernier en date cet « appel à projets » de la Fondation de France, relayé de manière officielle par l'EN qui lui délègue ainsi le financement de

aux écoles, en particulier les crédits pour actions pédagogiques dispensés par l'Education nationale qu'on assiste.

« l'ouverture au monde par la culture »

Nous sommes de plus en plus nombreux à considérer ces dérives comme immorales et contraires aux principes républicains d'égalité et de laïcité.

Nous demandons une répartition équitable de l'ensemble des crédits publics d'éducation entre les écoles (à charge pour elles de les utiliser sous le contrôle des autorités académiques) sans recours aux financements privés et mécénats divers qui, à court terme, menacent gravement la neutralité et l'indépendance de l'école.

Enfin nous voulons l'interdiction de la publicité à l'école et donc l'abrogation de la « charte de bonne conduite » des entreprises à l'école.

Pour signer ce manifeste lancé par des usagers de l'école, travailleur.e.s ou non de l'éducation du primaire des bouches du Rhône, dont faisait parti l'Udas, <http://udas.org> ou contact@udas.org

Appel à témoignage

Pour bien montrer que nous ne nous habituons pas à l'inacceptable, R.A.P lance un appel à témoignages pour répertorier les cas de publicité à l'École : kits et mallettes, activités sponsorisées, jeux, pub dans les manuels, sur le matériel (distributeurs), sur les murs, ... etc....

Merci de participer à ce travail en relevant les cas précis et concrets et en les communiquant à Jean-Christophe : contact@antipub.net ou 01 43 28 39 21.

Coordinatrice: Christiane Levilly – Christiane.levilly@free.fr - Tel : 0139 02 12 14

École : première vitrine de la PUB ?

Manifeste pour l'annulation du "code de bonne conduite des interventions des entreprises en milieu scolaire"

Rappelons que ce Code permet aux établissements d'établir des « partenariats » avec des sociétés publicitaires (par exemple "Scaramouche" qui installe des panneaux publicitaires dans les établissements) entre autres ou avec des entreprises qui viennent directement y faire leur promotion.

Nous, organisations, élus, citoyens, observons avec inquiétude l'intrusion croissante des intérêts privés et marchands dans l'enseignement public, laquelle met à mal le principe constitutionnel de neutralité scolaire.

Plusieurs circulaires confirment le principe de neutralité de l'école. « **En aucun cas et en aucune manière les maîtres et les élèves ne doivent servir directement ou indirectement à aucune publicité commerciale** » (circulaires du 19 novembre 1936, du 16 avril 1952, du 17 décembre 1956, du 8 novembre 1963 et du 3 juillet 1967).

Malgré cela, la publicité et les pratiques commerciales envahissent le système éducatif. En 2000, **Jack Lang**, alors ministre de l'Éducation nationale, alerté par l'association ATTAC de l'existence dans les collèges et lycées du jeu boursier, « les Masters de l'économie », organisé par le groupe bancaire CIC dans ces établissements, écrivait avoir été « surpris de découvrir l'importance des actions publicitaires en classe, souvent auprès des élèves du primaire » et déclarait : « Cet état de fait n'est pas

Résistance à l'agression publicitaire à l'école

Voilà bien un appel que nous n'aurions jamais dû avoir à lancer, tant la publicité est contraire à tout principe éducatif. Il faut pourtant le constater : la publicité s'affiche avec de plus en plus d'arrogance en milieu scolaire.

R.A.P, qui « s'oppose en particulier à toute introduction de la publicité au sein du système éducatif » (extrait des statuts de l'association), organise et participe à deux campagnes contre l'intrusion publicitaire en milieu scolaire : Campagne « Pas de publicité sur les murs des collèges et lycées » : Il s'agit d'obtenir des Conseils régionaux et généraux l'engagement de ne pas conclure de contrats (certains d'entre eux ayant recours à cette pratique) pour installer des panneaux publicitaires sur les murs des établissements.

Ecrivez au président de votre Conseil régional ou général et demandez-lui de s'engager à ne pas introduire de panneaux publicitaires dans les écoles.

Coordinateur: Pierre Nicolas – prNICO@ol.com tel : 04 75 40 64 75

acceptable et découle souvent d'une mauvaise information des parents et des enseignants sur la réglementation en vigueur.»

Sous couvert d'empêcher ces pratiques, il publie au Bulletin officiel du ministère de l'Éducation nationale et du ministère de la Recherche n° 14 du 5 avril 2001 un « **code de bonne conduite des interventions des entreprises en milieu scolaire** » (circulaire n° 2001-053 du 28 mars 2001).

Or, malgré un rappel du principe de neutralité de l'école, ce texte donne aux établissements scolaires la possibilité de conclure des partenariats, officialise la présence de logos sur les mallettes pédagogiques et tolère la publicité sur les outils informatiques. Il remplace en outre la notion de neutralité scolaire par celle de neutralité commerciale, précaution révélatrice d'une volonté de marchandisation de l'école.

Ce code vise en fait à légitimer et développer des pratiques publicitaires, commerciales et idéologiques inacceptables. C'est ainsi que, loin d'empêcher le jeu qu'il était censé interdire, il le justifie.

En témoigne la réponse du 20 mars 2003 donnée par le ministère à un courrier lui demandant des éclaircissements sur les partenariats conclus avec le CIC : « De telles conventions s'inscrivent dans le cadre de la circulaire n° 2001-53 du 28 mars 2001 relative au code de bonne conduite des interventions des entreprises en milieu scolaire, qui a fait l'objet d'une

publication au **Bulletin officiel** du ministère de l'Éducation nationale n° 14 du 5 avril 2001. »

À la suite des différentes atteintes au principe constitutionnel de la neutralité scolaire, constatées tant dans les faits que dans les textes, nous persistons dans notre volonté de défense d'une école laïque qui assure une réelle neutralité sur le plan idéologique et commercial.

Nous refusons :

Que les enfants servent de supports à une quelconque opération publicitaire.

Que l'école devienne le porte-parole des entreprises.

Nous demandons :

Le strict respect de la neutralité scolaire, telle qu'entendue dans la **note de service n° 99-118** du 9 août 1999 parue au BOEN du 2 septembre 1999 : « Afin de garantir le principe de neutralité de l'école (...), il ne sera pas donné suite aux sollicitations émanant du secteur privé, dont les visées ont généralement un caractère publicitaire et commercial. »

Par conséquent, nous demandons l'annulation du « code de bonne conduite des interventions des entreprises en milieu scolaire »!

Signatures à adresser à **Christiane Levilly** : 43 Avenue de Paris 78000 Versailles ou christiane.levilly@free.fr
Merci de joindre vos coordonnées.

**Ce jeu a été déclaré illégal en juillet 2004 par le tribunal administratif de Cergy-Pontoise qui répondait au recours déposé par un professeur de philosophie, Gilbert Molinier, contre son organisation.*

Exemples de récentes dérives publicitaires :

- Des affiches et tapis de souris publicitaires ont été largement distribués dans les établissements à l'occasion de la campagne, "Sur la toile, méfie toi des pièges!"
- La société Calysto a organisé "Le tour de France des collèges" pour expliquer le bon usage d'internet (en faisant valoir le point de vue des partenaires de l'opération).
- Les étudiants ont été incités, à l'occasion de la campagne "portable étudiant à un euro par jour", à contracter des emprunts auprès des banques pour acheter du matériel informatique.
- Disneyland Resort Paris-département éducation- a proposé aux enseignants "des programmes éducatifs au service de votre pédagogie", des "visites autour d'un projet pédagogique", "des guides pédagogiques réalisés avec l'ONISEP".
- Un partenariat a été signé entre le ministère et Pinault Printemps Redoute (le groupe prend en charge des collégiens de ZEP), un autre avec SFR Cegetel qui "souhaite, dans le cadre de sa politique de mécénat d'entreprise, favoriser l'accès au sein d'écoles publiques d'ingénieurs en télécommunications d'élèves situés en zones urbaines sensibles, en accordant une attention particulière aux jeunes filles et aux élèves issus de l'immigration..."

« L'entraide est un facteur d'évolution pour l'humanité » Pierre Kropotkine



PAS26 (Drôme)
PASDROME@aol.com



PAS38 (Isère)
Pas38@wanadoo.fr
<http://pas38.udas.org>

Vos syndicats

Sur le site

<http://udas.org>

et

Votre pédagogie

Sur le site pédagogique
de l'Union Des
Alternatives Syndicales
[http://echangespeda.
udas.org](http://echangespeda.udas.org)

**Annuaire
d'échanges péda :**
disponible sur le site et
en version papier.

Pour s'y inscrire, il
vous faut montrer la
couleur de vos pattes.
Nous n'acceptons que
le velours.

Contactez donc le
syndicat ou les
adhérent.e.s de l'Udas
les plus proches.

Financement

de l'Udas

Cotisation

de chaque

syndicat :

30 euros de
forfait

+ 1 euro /

adhérent

de l'année

précédente.

Cotisation

adhérent isolé :

0,15 euro par

point d'indice.



Pas69 (Rhône)

pas69@udas.org
<http://pas69.udas.org>



Saiper-PAS974

contact@saiper.net
<http://saiper.net>

Sommaire

- Petit instantané d'une journée de ZIL / 1
- Vécu en Isère : quand on gère la pénurie, qui trinque ? / 1
- Des cycles sans classe / 2
- Egalité des chances / 3
- Intro-spection / 4
- Udaspection / 5
- Collectif de soutien aux victimes de la répression du mouvement lycéen / 5
- Vacances romaines / 6
- La nation française ne porte pas ce deuil / 6
- Ils en rêvaient...ils l'ont réalisé... / 7
- Educapub, le libéralisme scolaire / 7
- Offensive publicitaire sur les écoles francophones belges / 7
- Financement des écoles et des actions pédagogiques, où va-t-on ? / 8
- Résistance à l'agression publicitaire à l'école / 9
- Appel à témoignage / 9
- Ecole : première vitrine de la PUB ? / 9

L'ours : Udas-info

N°CPPAP : en cours

ISSN : 1772-8908

Dépôt légal : mars 2005

Directrice de la

publication :

Maud Colin

Imprimerie : imprimé

par nos soins

L'oursonne : Udas

Adresse postale : BP101

38001 Grenoble Cedex 1

Adresse mail :

contact@udas.org

N°téléphone : 04 74 92 61

39

Sites udas : <http://udas.org>

